



Numéro 72
5 octobre 2016



AIDE A L'ACHAT DE SEMENCES CERTIFIEES

COLZA

- Ravageurs

BLE

- Variétés à semer
- Désherbage de prélevée
- Limaces

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 38 du 4 octobre 2016. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine - Interventions d'automne.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Manon LEFEVRE
01 64 79 31 27 / 07 79 99 53 40

Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation

avec la contribution financière de l'Etat, de la Région Ile-de-France, du Département de Seine-et-Marne et de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

OPE.COS.ENR15 01/09/15

Rappel : AIDE A L'ACHAT DE SEMENCES CERTIFIEES

Pour bénéficier de la demande au titre du soutien exceptionnel du Conseil Régional Ile-de-France à l'achat de semences certifiées, vous devez adresser votre dossier à la Chambre d'agriculture, au plus tard le **15/11/2016** :

- par voie dématérialisée en remplissant le [formulaire en ligne](#)
- ou par courrier, en utilisant le [formulaire de demande](#) téléchargeable à retourner à : Chambre d'agriculture - Semences certifiées
418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée-sur-Seine.

Seules les exploitations dont le siège social est situé dans un département de la région Ile-de-France sont éligibles. Cette aide est uniquement réservée aux semences certifiées d'automne et d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, avoine, épeautre, triticale, seigle...) de type R1, R2, G1, G2...

Le montant de l'aide est à hauteur de 25 € le quintal de semences ou de 5 € la dose de 500 000 graines.

Pour tout renseignement : semences.certifiees@seine-et-marne.chambagri.fr ou 01 64 79 30 00.

COLZA

(de 1 feuille à 5 feuilles)

Ravageurs

Limaces : la météo n'est pas favorable aux limaces. Restez vigilant sur les levées tardives, les colzas ne dépassant pas les 3 feuilles sont encore sensibles.

- Stade limite de sensibilité : jusqu'au stade 3/4 feuilles.
- Seuil d'intervention : présence de limaces détectée et dégâts foliaires constatés.
- Produits possibles : SLUXX HP 5 à 7 kg/ha (ne pas attendre un nombre de limaces trop élevé sous les pièges), METAREX INO 3 à 5 kg/ha (réservé aux infestations plus importantes).

Altises : le nombre de captures et les vols s'accroissent. Cependant de nombreuses parcelles ont dépassé le seuil de risque (stade 3/4 feuilles). Pour les autres restez vigilant car les colzas tardifs sont plus sensibles aux ravageurs.

- Seuil de traitement : 8 pieds touchés sur 10. Certaines parcelles ont dépassé le seuil.
- Produits possibles sur petites altises : CYTHRINE L 0,25 l/ha, DUCAT/CAJUN 0,3 l/ha, KARATE ZEON 0,05 l/ha, PEARL PROTECH 0,33 l/ha.
- Produits possibles sur grosses altises : dans un contexte d'apparition de résistances constatées l'an dernier dans le département, il est opportun de s'orienter vers d'autres produits que les pyréthriinoïdes : PROTEUS 0,625 l/ha (autorisé si présence de pucerons verts), BORAVI WG 1,5 kg/ha, PIRYNEX ME 0,75 l/ha.

Larves de tenthrèdes : on observe des attaques ponctuelles dans certaines parcelles. Le seuil de risque est jusqu'au stade 6 feuilles.

- Seuil d'intervention : présence de larves et plus de 25 % de surface foliaire détruite.
- Produits possibles : CYTHRINE L 0,25 l/ha, KARATE ZEON 0,05 l/ha, PEARL PROTECH 0,33 l/ha.

Pucerons verts : ils sont observés (BSV) et nous en entendons de plus en plus parler en plaine. Soyez attentif à leur présence, ces pucerons sont capables de transmettre des virus au colza.

➤ Surveillez vos parcelles ! Regardez la face inférieure des feuilles.

➤ Seuil d'intervention : 20 % des plantes porteuses de pucerons verts jusqu'au stade 6 feuilles.

Produits possibles : les pucerons manifestent des résistances aux pyréthrinoides, préférez d'autres produits. HOREME V 200 0,250 kg/ha, PROTEUS 0,625 l/ha, KARATE K 1,25 l/ha.



Conditions d'utilisation des insecticides : absence de vent, et températures < 20° C. Délai avant la pluie : 2 heures minimum.

BLE

(1^{ers} semis)

Les vents d'est sont prédominants, ils assèchent le sol et la préparation du lit de semence. Il n'y a pas de pluie annoncée dans les prochains jours, semer n'est donc pas urgent.

➤ 1^{ères} variétés à semer

➤ Cette semaine : HYBERY, MANDRAGOR, ALLEZ-Y, BAROK, BOREGAR, TRAPEZ, BERGAMO, GRAPELI, KORELI, MATHEO, RGT KILIMANJARO, RGT TEXACO, TERROIR, TOBAK

➤ A partir de lundi prochain : COLLECTOR, DIDEROT, LAURIER, LYRIK, THALYS, GRANAMAX, AIGLE, LAVOISIER, RGT TEKNO, SOKAL, ARKEOS

➤ Désherbage de prélevée

➤ Positionnement

Les herbicides de prélevée sont à positionner avant la levée des graminées adventices. Les meilleures efficacités se constatent sur sol fin et humide.

Avec le sec actuel, il est possible d'attendre un peu pour se rapprocher éventuellement d'une petite pluie.

Les applications peuvent avoir lieu au stade prélevée, en germination ou pointant.

Evitez le stade pointant pour les produits à base d'isoproturon ou chlortoluron.

DEFI, TROOPER et FOSBURI (à 1 feuille) doivent être appliqués sur des semis bien enterrés pour réduire les risques de phytotoxicité.

ATTENTION : dernière année pour utiliser des produits à base d'isoproturon (interdiction d'utilisation à partir du 30/09/2017). Donc faites attention à vos stocks, les isoproturon non utilisés cette campagne passeront en P.P.N.U.

Si vous remplacez l'isoproturon par le chlortoluron, pensez à la tolérance des variétés (cf. Guide Culture Interventions d'automne, pages 59-60).

<http://www.ile-de-france.chambagri.fr/pro77/agronomie-grande-culture-guides-techniques>

➤ Propositions de programmes de prélevée (dose /ha)

Prenez en compte la problématique drainage dans les programmes proposés ci-après.

➤ Rappel réglementaire sur sols artificiellement drainés :

- interdiction d'utiliser un produit contenant du chlortoluron (sauf AUBAINE).
- interdiction d'utiliser des produits formulés isoproturon + diflufenicanil.
- interdiction d'utiliser un isoproturon solo et HERBAFLEX pendant la période de drainage.

➤ Sur VULPINS, sensibles aux antigaminées sulfonilurées

TROOPER 2,2 l ou Isoproturon 1000 à 1200 g.

Un rattrapage sortie hiver sera nécessaire.

➤ Sur VULPINS, résistants aux antigaminées sulfonilurées ou foliaires, on s'oriente sur un double passage à l'automne :

	Prélevée	1 feuille
OU	TROOPER 2,2 l	Isoproturon 1 000 à 1 200 g
OU	Isoproturon 800 à 1 000 g	CODIX 2 l (+ DEFI 2 l)
OU	Isoproturon 800 à 1 000 g	FOSBURI 0,5 l (+ DEFI 2 l)
OU	TROOPER 2,2 l	HERBAFLEX 2 l (+ DEFI 2 l)
OU	DEFI 3 l	TRINITY 2 l

➤ Sur RAY-GRASS, **sensibles** aux antigaminées sulfonylurées
 Chlortoluron 1800 g/ha OU Chlortoluron 1200 à 1500 g/ha + DEFI 2 l/ha ou TROOPER 2,2 l ou TROOPER 2 l + COMPIL 0,2 l
 Un rattrapage sortie hiver sera nécessaire.

➤ Sur RAY-GRASS, **résistants** aux antigaminées sulfonylurées ou foliaires, double passage à l'automne :

	Prélevée	1 feuille
OU	Chlortoluron 1200 à 1500 g	FOSBURI 0,6 l
OU	DEFI 3 l	FOSBURI 0,6 l
OU	Chlortoluron 1200 à 1500 g	DEFI 3 l
OU	Chlortoluron 1800 g	DEFI 2 l + CARAT 0,6 l
OU	TROOPER 2,2 l	DEFI 2 l + CARAT 0,6 l
OU		FOSBURI 0,5 l + DEFI 2 l
OU		FOSBURI 0,5 l + DAIKO 2,25 l

Isoproturon, exemples de produits possibles : MATIN EL 1,6 à 2,4 l/ha, MADIT DISPERSION 1,6 à 2,4 l/ha...
 Chlortoluron, exemples de produits possibles : CHLORTOCIDE EL 2,4 à 3,6 l/ha, TOLURGAN 50 SC 2,4 à 3,6 l/ha...

➤ Quel est le spectre dicotylédones des antigaminées d'automne ?

Produits antigaminées	Dose/ha	Véronique	Pensée	Matricaire	Crucifère	Coquelicot	Géranium	Gaillet	
Chlortoluron	1 800 g	■	■	■	■	■	■	■	
Isoproturon	1 200 g	■	■	■	■	■	■	■	
DEFI	3 l	■	■	■	■	■	■	■	
FOSBURI	0,5 l	■	■	■	■	■	■	■	
CODIX	2 l	■	■	■	■	■	■	■	
TROOPER	2,2 l	■	■	■	■	■	■	■	
HERBAFLEX	2 l	■	■	■	■	■	■	■	
		Bonne efficacité			Efficacité moyenne à faible			Inefficace	

Ces programmes de prélevée sont applicables sur orge d'hiver. On évitera le chlortoluron + DEFI en mélange en pré ou post-levée pour des raisons de sélectivité.



La mise en œuvre d'une stratégie agronomique de gestion des adventices se raisonne au niveau du système de culture, c'est-à-dire dans le temps avec une cohérence des principaux leviers : diversifications des périodes de semis, Faux-semis, Labour occasionnel, Décalage de dates de semis en blé.

Conditions d'utilisation des herbicides racinaires : le matin, sur sol humide et préparation fine. Le froid n'est pas gênant aux applications, absence de vent.

➤ Limaces : anticipez si présence

Les limaces se cachent sous l'effet du sec, mais celui-ci n'a pas réduit les populations. Seul le travail du sol a un impact sur les limaces en interculture. Leur présence est d'ailleurs variable selon le nombre de déchaumage. Certaines parcelles présentent des niveaux de limaces parfois importants derrière colza.

Soyez particulièrement vigilant en l'absence de travail du sol ou si un seul déchaumage avant le semis du prochain blé. Il peut être opportun d'anticiper l'anti-limace 8-10 jours avant le semis en cas de présence importante dans l'interculture.

Produits possibles : SLUXX HP 7 kg/ha, METAREX INO 4-5 kg/ha...



Un semis rappuyé sans trop de cavités est moins favorable aux limaces.

COMPOSITION DES PRODUITS CITES

HERBICIDES	
AUBAINE	Chlortoluron 500 g/l + isoxaben 17,7 g/l
CARAT	Flurtamone 250 g/l + diflufénicanil 100 g/l
CHLORTOCIDE EL / TORLUGAN 50 SC	Chlortoluron 500 g/l
CODIX	Diflufénicanil 500 g/l + pendiméthaline 400 g/l
COMPIL	Diflufénicanil 500 g/l
DAIKO	Prosulfocarbe 800 g/l + clodinafop 10 g/l
DEFI	Prosulfocarbe 800 g/l
FOSBURI	Flufenacet 400 g/l + diflufénicanil 200 g/l
HERBAFLEX	Beflubutamide 85 g/l + isoproturon 500 g/l
MADIT DISPERSION	Isoproturon 500 g/l
MATIN EL	Isoproturon 500 g/l
TROOPER	Pendiméthaline 300 g/l + flufénacet 60 g/l

INSECTICIDES	
CYTHRINE L / CYPLAN	Cyperméthrine 100 g/l
DECIS PROTECH / PEARL PROTECH	Deltaméthrine 15 g/l
DUCAT / CAJUN	Betacyfluthrine 25 g/l
HOREME V 200	Acétamipride 200 g/kg
KARATE ZEON	Lambda cyhalothrine 100 g/l
KARATE K	Lambda cyhalothrine 5 g/l + Pyrimicarbe 100 g/l
PROTEUS	Thiaclopride 100 g/l + Deltaméthrine 10 g/l

ANTILIMACES	
SLUXX HP	Phosphate ferrique 3 %
METAREX INO	Métaldéhyde 4 %



Retrouvez les bulletins info.plaine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
 La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

